

Canard du Lac Brome – Concours « Mon canard au manoir »

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

18 ans et +. Résidents du Québec seulement. Le concours débute le 18 février 2019 à 1 h (heures de l'Est) et se termine le 22 mars 2019 à 23 h 45. Prix : Ensemble de produits Canards du Lac Brome et chèque-cadeau valide au Manoir Delage. Valeur totale de 750 \$. Le tirage se déroulera le 25 mars 2019, à 10 h 00 chez *Canards du Lac Brome* situé au : 40, chemin du Centre, Knowlton QC, JOE 1V0.

Le gagnant sera contacté par courriel ou par téléphone et devra prendre un arrangement avec Les Canards du Lac Brome pour réclamer son prix. Pour connaître l'adresse des Canards du Lac Brome, cliquez ici : <https://canardsdulacbrome.com/a-propos/contact/>. À noter que pour récupérer le prix, le gagnant devra soit prendre possession de son prix directement à la boutique située au 40, chemin du Centre, Knowlton (Québec) Canada, JOE 1V0, T 450 242 3825 poste 221 ou prendre les arrangements adéquats pour une livraison réfrigérée (des frais peuvent s'appliquer). Un délai de 30 jours après la date du tirage sera accordé au gagnant pour réclamer son prix. « Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ». Les participants peuvent prendre connaissance des règlements du concours et du fonctionnement du tirage en communiquant par courrier électronique à info@canardsdulacbrome.com.

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec ayant atteint l'âge de la majorité. Sont exclus les employés, représentants et mandataires des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés. Afin de participer au concours, les témoins (« cookies ») doivent être acceptés.

COMMENT PARTICIPER

3. Inscription au moyen du formulaire sur la page du site web de canardsdulacbrome.com. Vous pouvez obtenir une chance de gagner en procédant comme suit :

- Visitez la page <https://canardsdulacbrome.com/concours/>
- Défilez vers le bas pour accéder au formulaire d'inscription ;
- Remplissez le formulaire d'inscription en y inscrivant votre prénom, nom, courriel ;
- Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement de participation, en cochant la case à cet effet et cliquez sur « Envoyer » ;
- Un message de remerciement s'affichera et vous obtiendrez alors automatiquement une (1) inscription au concours.

LIMITES

4. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- Une (1) inscription par personne pour toute la durée du concours.
- Un participant ne peut utiliser qu'une seule adresse courriel pour s'inscrire s'il en possède plus d'une.

Brome Lake Ducks – Contest, « Mon canard au manoir »

PARTICIPATION RULES

1. 18 years and +. Quebec residents only. The contest will start on February 18th at 1 am and will run until March 22nd, 2019 at 23:45. Prize: A Brome Lake Ducks products kit and Manoir Delage gift certificates. Total value: \$ 750. The draw will be held on March 25th 2019 at 10:00, at 40, chemin du Centre, Knowlton QC, JOE 1V0.

The winner will be contacted by email and must make arrangements with Brome Lake Ducks to get their prize. For the address, click here: <https://canardsdulacbrome.com/a-propos/contact/> . Note that to recover the price, the winner must either take possession of the prize directly at the store located at 40 Center Road, Knowlton (Quebec) Canada, JOE 1V0, T 450 242 3825 ext. 221 or make appropriate arrangements for a refrigerated delivery (fees may applied).

A 30-day period will be granted for the winner to claim their prize. Any dispute concerning the organization or conduct of a publicity contest may be submitted to the Régie des Alcools, Courses et Jeux du Québec for resolution. A dispute concerning the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purposes of an intervention in an attempt to resolve it ". Participants can find out more about the rules of the contest and the draw by sending an email to info@canardsdulacbrome.com.

ADMISSIBILITY

2. This contest is destined to all people residing in Quebec and having reached the age of majority. Employees, representatives and agents of the contest organizers, of all company, society, trustee or legal entity controlled by or that are in relation with, of their advertising agencies, their suppliers of material and services, as well as members of their direct family (siblings, children, parents), their legal spouse or in common-law, or any person with whom the representative resides cannot partake in the contest.

HOW TO PARTICIPATE

3. Sign up via the form on the Brome Lake Ducks webpage. You can have a chance to win by proceeding as such:

- Visit the page <https://canardsdulacbrome.com/concours/>
- Access the form by scrolling down the page
- Fill out the form with the required information (First and last name, email)
- Declare that you have read and accept the terms and conditions of participation.
- A thank you message will appear, which means you have one (1) entry to the contest.

LIMITES

4. The participants must respect the following limits, in order to qualify

- One (1) participation for the duration of the contest
- A participant can only use one email address to participate, even if they have more than one.